



Convocation au tribunal correctionnel

Par **ArnO**, le **01/07/2008** à **10:39**

Bonjour a tous...je viens d'apprendre que ma proposition de commission pénale a été rejetée...je vais donc etre convoqué au tribunal correctionnelle via un huissier...cependant ,si l'huissier se rend a mon domicile alors que je n'y suis pas...quelle procédure peut il engagée (je serais absent tous le mois d'aout)

Par **JamesEraser**, le **01/07/2008** à **12:26**

[citation]si l'huissier se rend a mon domicile alors que je n'y suis pas[/citation]rnPas d'effolement, les vacances judiciaires se préparent....rnrnDans tous les cas, le dossier et une nouvelle date de convocation peuvent être adressé à un service de police ou de gendarmerie si l'huissier se présente chez vous et que votre retour de vacances est à posteriori de la date d'audience. rnrnJe ne pense pas que vous serez convoqué rapidement sauf gravité exceptionnelle dans l'affaire qui vous est reprochée ou insistance de l'autre partie.rnrnVotre convocation selon la charge du TGI ne sera probablement qu'aux environs du mois de septembre voire octobre.rnExperatooment

Par **ArnO**, le **02/07/2008** à **15:22**

Merci bien...rn D'autre part j'aimerais savoir si la peine seras plus elevée au tribunal correctionnel par rapport a ma proposition de commission pénal..sachant que je suis coupable de vol aggravé sans antécédents judiciaire...de plus,est il preferable que je prenne un avocat?rn rn Merci bien pour votre reponse

Par **JamesEraser**, le **02/07/2008** à **20:26**

Alors là !
Aucune constante dans ce domaine.
C'est un coup de poker sur le bon vouloir des magistrats.
Un avocat serait bien utile au cas où...
Experatooment